



7^{ème} RALLYE TT des 7 VALLEES d'ARTOIS PAS-de-CALAIS **29-30-31 octobre 2021**

UN SUPPORT ET DES OUTILS DE COMMUNICATION A VOTRE SERVICE...

Le Partenariat Club de l'ASSOCIATION DU RALLYE TT DES 7 VALLEES D'ARTOIS est ouvert aux entreprises et commerces régionaux. Sa vocation est de favoriser les échanges entre le monde du sport et celui des affaires en développant l'effet "réseau".

Devenir "Partenaire Officiel" du Rallye Tout Terrain des 7 Vallées d'Artois, c'est la possibilité pour votre entreprise de bénéficier d'un support de communication original.

Pourquoi choisir le rallye des 7 Vallées d'Artois...

Pour sa notoriété dans le monde sportif automobile : Epreuve réputée du Championnat de France de rallye tout terrain FFSA.

Pour sa notoriété dans le bassin des 7 Vallées : 1^{ère} plus grosse manifestation populaire.

Pour la forte implication du milieu local associatif : Plus de 250 bénévoles, 19 communes impliquées, 150 officiels FFSA.

Pour ses partenariats institutionnels et soutiens : Région des Hauts de France, le Conseil Départemental du Pas-de-Calais, les intercommunalités des 7 Vallées, du Haut Pays du Montreuillois et du Ternois.

Pour son impact et sa couverture médiatiques :

- Supports publicitaires au contact direct des cibles : Grand public, milieu sportif automobile,
- **Programme Officiel (2000 exemplaires), tracts (3000 exemplaires), affiches (300 exemplaires), plaques de rallye (500 exemplaires).**
- Radio et télétransmission (FR3 régionale, France Bleu Nord, Youtube, Facebook, sites internet) et résultats en direct,
- Presse locale et nationale, presse spécialisée : dossier de presse et communiqués réguliers, 30 accréditations presse.

Quelques chiffres...

72 heures d'animation,

150 officiels et commissaires de course,

250 bénévoles pour l'organisation,

90 voitures, soit 180 pilotes et copilotes, leurs équipes d'assistance et leurs supporters,

15000 spectateurs répartis sur l'itinéraire et dans les zones publiques aménagées,

150000 Euros de budget global de la manifestation

Les avantages du partenariat : la réduction d'impôts et la mise en valeur de votre entreprise...

L'article 238 bis du Code général des Impôts vous permet pour ce qui est du partenariat de déduire 60% de la somme versée des bénéfices imposables.

DEVENEZ PARTENAIRE, REJOIGNER NOUS !

Association Rallye des 7 Vallées d'Artois – 3 hameau de Sénécoville – 62310 AZINCOURT

Régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, Inscrite en Préfecture du PAS-de-CALAIS, JO du 11/04/2015, SIRET n° 81264796100012

www.rallye7valleesartois.com